

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 110 (1984)
Heft: 9

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tation puissent être révisées le plus rapidement possible. Elle contrôla aussi la forme et la rédaction des futures normes et soumit au Comité central différentes propositions pour l'adoption de normes révisées ou de projets de normes dans de nouveaux secteurs. En 1964, le règlement de procédure relatif à l'élaboration et à la ratification des règlements et normes de la SIA fut approuvé par l'assemblée des délégués de la SIA.

Coordination et coopération

La conception générale des normes SIA, ainsi que la coordination avec d'autres organisations suisses de normalisation, comme l'Association suisse de normalisation (SNV), l'Union des professionnels suisses de la route (VSS) et le Centre suisse d'études pour la rationalisation du bâtiment (CRB) ont toujours été parmi les principaux sujets de préoccupation de la CCN. Dans le cadre de l'Association suisse de normalisation, la SIA est l'instance responsable du secteur «Construction» ne comprenant cependant pas la construction routière représentée, elle, par l'Union des professionnels suisses de la route. La collaboration avec cette dernière, avec la Commission fédérale pour la recherche routière et avec l'Association des établissements cantonaux d'assurance contre l'incendie a fait l'objet de soins particuliers. L'harmonisation des normes, souhaitée par les autorités en vue de supprimer les barrières commerciales, fut également un des importants thèmes traités. En outre, la participation de la SIA aux activités internationales de normalisation du Comité européen de normalisation (CEN) et de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) a été discutée, de même qu'a été examinée la possibilité d'assimiler les normes SIA dans une future collection européenne ou internationale.

Par la suite, s'affirma de plus en plus l'idée que le maître d'ouvrage, l'entrepreneur et la SIA devraient tous collaborer de façon paritaire à l'élaboration des normes et pouvoir exprimer leur avis dès le début et non pas seulement au cours de la procédure de consultation. C'est ainsi que la composition de la Commission centrale des normes répond à cette préoccupation. Afin de pouvoir tenir compte en permanence des nouvelles connaissances techniques et de les intégrer, on a inclus dans la collection de normes, à côté des règlements et des normes proprement dites, de simples directives et des recommandations. Les procédures d'adoption relatives à ces nouvelles catégories de documents ont été simplifiées.

Les règlements

La CCN a travaillé également aux règlements d'honoraires 102, 103, 104, 108 et 110. Pendant la consultation, ce sont surtout des considérations de fond qui ont été discutées avec beaucoup de précision.

Des recours sont mentionnés pour la première fois en 1967. Ce n'est qu'après des discussions souvent délicates et de longue haleine que l'on est parvenu dans tous les cas à une entente entre les commissions ad hoc et les auteurs de recours. La procédure de recours a fait ses preuves et a confirmé l'importance d'une mise à l'enquête sérieuse, ainsi que de l'égalité des droits de tous les partenaires intéressés. Soulignons en particulier que des participants en provenance de l'extérieur ont également été appelés à collaborer et font volontiers usage de cette possibilité. La révision des règlements des concours d'architecture et de génie civil a donné lieu au cours des années suivantes à des élucidations de principe dans le domaine des concours.

Nouvelles commissions

En 1969, la *Commission des normes du bâtiment (CNB)* a été réorganisée et une *Commission des normes du génie civil (CNG)* créée pour s'occuper de toutes les questions de normalisation dans le domaine du génie civil. En 1974, la *Commission des normes des installations (CNI)* a vu le jour, tandis que l'institution d'une *commission de traduction* était décidée. L'ampleur des tâches et l'orientation différente des intérêts amenèrent à penser que les règlements (prestations et honoraires, concours, conseil d'honneur, publicité) devaient être soumis à un organe de coordination propre. A partir de 1970, la supervision des futurs règlements fut donc confiée à la *Commission centrale des règlements (CCR)* composée de représentants des maîtres d'ouvrage et des auteurs de projets, des mandants et des mandataires.

Changement à la tête de la commission

En 1973, à l'occasion de la 50^e séance de la CCN, M. A. Métraux quitta son poste de président de la commission qu'il occupait depuis sa création en 1963. M. M. Portmann, ingénieur, vice-président, lui succéda. La même année fut entreprise la révision totale de la norme des «Constructions métalliques», la procédure d'adoption fut révisée et un règlement pour la reconnaissance de dispositions non établies par la SIA en qualité de normes SIA approuvé.

L'énergie, autre élément central des normes

Vu l'importance des problèmes énergétiques, la CCN a conclu que la SIA devait s'engager davantage pour une utilisation optimale de l'énergie. En 1977, fut discutée pour la première fois l'opportunité de normes dans le domaine de l'énergie solaire, discussions qui menèrent à la publication, en 1982, de l'ouvrage «Utilisation de l'énergie solaire dans le bâtiment» dans la série Documentation SIA. Le groupe ad hoc «Energie dans le bâtiment» a été transformé en 1980 en *Groupe consultatif de l'énergie (GCE)*. Celui-ci a pour mission d'analyser et de pro-

mouvoir les travaux de normes de la SIA sous l'angle de l'énergie. Une recommandation «Energie dans le bâtiment» est attendue pour 1985.

Révision des normes du bâtiment (P 87)

Un nouveau groupe ad hoc «*Structure des normes*» a été mis sur pied avec pour objectif de vérifier le contenu et la structure des normes du bâtiment et de soumettre les propositions d'amélioration à la CCN. En vue du 150^e anniversaire de la SIA, il a été décidé de réviser les normes du bâtiment et de terminer les travaux jusqu'au jubilé en 1987. Le but est d'obtenir une collection de normes cohérente qui donne les règles nécessaires à la pratique, fixe des critères de qualité et simplifie les relations entre les partenaires, tout en garantissant la marge de décision et la responsabilité des participants. Ce travail de grande envergure a été entrepris avec le soutien du secrétariat général au sein de groupes de travail et de commissions, et coordonné par des organismes préposés (groupes de normes et CNB). Les normes spéciales suivantes sont, entre autres, actuellement en cours de travail :

- travaux de paysagisme ;
- toits plats ;
- façades légères ;
- ouvrages d'éclairage naturel ;
- protection contre le soleil et les intempéries ;
- portes ;
- travaux d'isolation thermique ;
- travaux de menuiserie ;
- travaux de serrurerie ;
- plafonds en éléments préfabriqués ;
- revêtements de sol.

Remerciements

Cette brève rétrospective ne peut pas reproduire l'intensité des discussions menées entre 1963 et 1983 et qui ont conduit à des décisions importantes, voire déterminantes pour l'avenir. Mais elle permet néanmoins de mettre en valeur quelques points essentiels des activités de la CCN. Que tous les membres qui se sont engagés pendant toutes ces années au service des normes en soient remerciés ici.

Carnet des concours

CESSOUEST à Nyon

Nous présentons nos excuses à nos lecteurs pour une confusion qui a régné dans les quelques lignes consacrées à cet objet dans notre numéro 7.

En effet, le concours du centre sportif, dont nous publions une photo de la maquette du 1^{er} prix, n'a rien à voir avec le concours du collège des Ruettes, organisé par la commune de Nyon, ni avec celui du CESSOUEST, organisé par le canton sur le même terrain.

François Neyroud, architecte SIA